

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU  
du

MONSIEUR LE PATRIOTE

PRIX  
de

JOURNAL.  
Rue Saint Jean n. 39.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fête, excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

ABONNEMENT  
3 piastres par mois.

## ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 7. — Combat de Monte-Facio, par le général Massena, contre les Autrichiens (1800).  
" Combat de Noguera, par le général Servert, contre les Espagnols (1812).

## FRANCE.

### LETRES DE PARIS.

Première lettre. — A. M. Guizot.

Monsieur le ministre,

Permettez-moi de commencer par vous les lettres de Paris. J'aime à me placer d'abord en face d'un homme qui a besoin d'entendre tant de vérités; vous en profiterez, monsieur; d'autres en profiteront. Je laisse à de plus habiles l'étude de théories transcendantes, et la discussion des systèmes qui nous agitent depuis cinquante ans; et je vais droit aux hommes, pour aller droit aux faits. Car j'ai peur qu'aujourd'hui, dans la sphère surtout où l'on a placé les affaires de l'état, et où vous les placez vous-même, monsieur, il n'y ait que des questions d'homme, des questions personnelles. M'adresser, aujourd'hui à vous, demain à M. Thiers, ensuite à M. Molé, compléter cette revue de caractères ministériels par d'autres études, plus flânes encore que les vôtres, c'est, je crois, un cadre très politique, et qu'il importe de remplir. Je me hâte; demain, peut-être, vous ne serez plus ministre; mais je sais, monsieur, que vous voudrez toujours le redevenir, et que le type de votre caractère est d'être ministre ou de vouloir l'être. Ce que je veux faire ici, en vous parlant de vous-même, c'est un portrait d'après nature; ne vous étouffez pas des ombres que vous y verrez; je suis de ceux qui souhaiteraient que le daguerrétype fût applicable aux hommes du pouvoir, et qu'on les connût si bien que chacun de leurs gestes eût un sens clair pour tout le monde.

D'abord, monsieur, je vous conteste hautement toute idée de grande politique et je nie que le parti qu'on appelle conservateur, ait jamais appartenu réellement soit à vous, soit à M. Molé, soit à M. Thiers. Il vous a été prêté, mais les uns et les autres vous l'avez rendu trop souvent pour qu'il fût vraiment à vous.

Vous n'avez donc rien de commun avec ces ministres du parlement anglais qui, réalisant le but du gouvernement représentatif, s'allient à la couronne avec une majorité qui est la leur, comme Fox, comme Pitt, comme aujourd'hui lord Grey, lord Palmerston, sir Robert Peel. Ces hommes sont de vrais ministres; vous, monsieur, vous n'avez du pouvoir que le nom; vous êtes une apparence de ministre!

Je ne vous accuserai point de désirer le pouvoir pour ce qu'il rapporte, et je sais qu'au milieu d'une corruption qui, de jour en jour, augmente; vous y restez, pour vous-même, étranger. Mais j'ajouterais que ce déintéressement vous est un moyen, et qu'il fait partie de votre savoir-faire et de votre politique personnelle. Vous tenez peu à l'argent, c'est votre nature dans un monde où l'on y tient beaucoup; n'est-ce pas jouer de bonheur! Vous n'avez pas l'esprit dépensier comme M. Thiers, quel avantageux contraste! Je ne m'étonne pas que vous n'ayez jamais voulu vendre ni votre petite maison, ni votre petit jardin où, dans un intérêt ministériel, vous pourriez avoir l'air de vous promener en sage, quoique le terrain soit cher dans le quartier de la Madeleine, et que l'opération fût bonne; mais, monsieur, reconnaissez en même temps, que cette petite maison, ce petit jardin sont, pour vous, un théâtre, grand point dans notre

époque, et qu'il vous plaît, quand vous ne pouvez mieux faire, d'y jouer Dieu et en à Salome.

Sous le ministère Molé, il vous est échappé un mot qui montre bien la disposition de votre esprit. Vous interrogez quelqu'un qui était de retour d'un voyage à l'étranger, et vous voulez savoir si l'attention n'y portait encore sur la France, si, en Europe, l'on croyait encore à ce grand pays quelque puissance d'initiative; sur la réponse affirmative que l'on vous fit, vous vous écriâtes: "Allons nous sommes encore les acteurs!"

C'était de vous-même que vous parliez, monsieur! Un pays comme la France n'a pas de comédie à jouer; mais, parlez-moi cette franchise, il peut avoir affaire à des comédiens. Ce mot que j'ai cité et qui est bien de vous, vous peint, monsieur, tout entier! Vous donnez à la France une qualification qui vous appartient personnellement. Ce noble pays ne jouait pas un rôle de théâtre lorsqu'il triomphait à Fleurus, à Austerlitz; lorsque l'Alsace, la Belgique et les provinces rhénanes étaient ajoutées à la nationalité française, nous étions bien dans le vrai, monsieur; Louis XIV, Turenne et Napoléon n'étaient pas des acteurs, et la France ne jouait pas la comédie pour l'Europe! — Mais qu'une nation qui veut le gouvernement représentatif, ne l'obtienne que faussé dans son application, que le pouvoir soit livré à des enteries sans appui réel dans les chambres, pour lesquelles l'intrigue est l'unique moyen de gouvernement, alors tout sera faux et fictif, on n'aura pas des ministres, on aura des acteurs, qui ne joueront pas même un rôle, mais tous les rôles, et qui, au lieu de faire des conditions, les subiront toutes et de la part de tout le monde, de la cour et de l'étranger.

C'est à ce prix, et je n'exagère rien, que vous êtes au pouvoir sur le théâtre!

Avec vous et votre coterie, avec le système qui vous applique et que vous n'appliquez pas, il n'y a pas de gouvernement représentatif, il n'y a que la représentation d'un gouvernement!

Tantôt, au gré de la cour, c'est vous, monsieur, qui êtes le chef du parti conservateur, tantôt on parle de M. Molé comme votre remplaçant dans cet emploi de chef de la majorité; mais il n'y a rien de sérieux, au fond, dans la position parlementaire que vous paraissez occuper tous les deux, et vous savez, l'un et l'autre, ainsi que M. Thiers, que vous êtes des ministres de cour, et non de majorité.

Ce n'est pas une majorité qui vous aurait imposé la loi de disjonction, et, à M. Molé, la loi de dotations; non plus qu'une majorité, que le qu'elle fut n'eût forcé M. Thiers à présenter aux votes d'une chambre, les fortifications de Paris! Toutes ces lois de cour disent clairement que jamais, ni les uns ni les autres, vous n'avez eu une majorité dont vous puissiez disposer; car, bien qu'on affecte d'aimer l'impopularité, on ne se dépopularise pas de gaieté de cœur! Mais on se dépopularise pour rester ministre ou le devenir, et vous n'ignorez, aucun de vous, que le parti qui a pris le nom de conservateur est, presque en toutes choses, de l'avis de la cour, avant d'être du vôtre; que c'est elle qui possède cette majorité, qui vous permet d'être ministres, et que vous n'en êtes que les dépositaires. Je sais que souvent vous avez dépassé même l'esprit de cour de la majorité; mais cela prouve bien que vous obéissiez à la cour; elle avait trop présumé de sa majorité, voilà tout, et vous ou M. Molé, vous n'aviez qu'un titre auprès de la cour, c'était d'oser demander à la majorité, même plus qu'elle ne voulait vous donner!

Il est vrai que, dans le rôle difficile que vous jouez, monsieur, et qui devra vous être pénible, vous trouvez un moyen de concilier, suivant vous, les exigences du gouvernement libre avec la ligne que vous suivez, vous dites: "La politique de la cour est la mienne!" Et surtout, dans la politique extérieure, vous

affectez de n'avoir pas d'autre opinion que celle de la cour; il est malheureux que nous nous souvenions, monsieur, de votre langage pendant la coalition, lorsque vous n'étiez pas ministre, et que la cour paraissait tout à fait vous exclure; dans votre intimité, dans le cercle de vos amis, on répétait alors les excommunications que vous saluiez contre la cour; vous n'aviez qu'un mot pour elle, le mépris! Mais la coalition n'a été qu'un effort momentané, une ligne entre le ministre qui avait l'ambition d'être au moins le seul homme de la cour; vous vous êtes généreusement soulevé contre cette prétention intolérable, et vous lui prouvez depuis deux ans qu'il n'est pas le seul!

Mais comment vous êtes-vous trouvé propre à la position toujours fautive et fictive dans laquelle vous êtes placé comme ministre? Il faut bien qu'il y ait une raison pour que la direction des affaires de l'état ne semble devoir appartenir qu'à vous, à M. Molé ou à M. Thiers.

N'y a-t-il donc en France d'autre génie politique que le vôtre? Ou en sommes-nous, monsieur, pour que, sur le théâtre des affaires, suivant votre expression, il n'y ait plus que trois acteurs? J'ai peur, en effet, que nous ne soyons en spectacle à l'Europe! Quel dans ce pays qui a produit tant de grands hommes et de de grande choses, il ne reste plus que vous trois, dont l'un a subi l'évacuation d'Ancône et les deux autres ont courbé le tête sous le traité du 15 juillet, en même temps qu'ils servaient de manœuvres pour la construction des bastilles! Mais à quoi donc la France est-elle réduite, si n'y a plus que vous trois pour la gouverner? J'oubliais que vous ne la gouvernez pas. Non monsieur, ni vous, ni M. Thiers, ni M. Molé, vous n'êtes les hommes d'un gouvernement; s'il en était ainsi, vous auriez quelques libertés d'action, et vous n'en avez pas. Qu'êtes-vous donc! Les hommes d'une intrigue! Par là, tout s'explique. Vous n'existez, comme ministres, que par l'influence extra-parlementaire de la cour. Après 1830, il ne devait plus y avoir de cour; il y en a une! A côté de cette cour, il y a une vaste corruption électorale et parlementaire: voilà notre situation!

Laissons de côté MM. Thiers et Molé, puisque c'est de vous qu'il s'agit, monsieur. Mais si je vous refuse d'être un homme de gouvernement, on pourra me demander pourquoi je m'occupe de vous plus que de M. Duchâtel par exemple? C'est qu'en échange d'un fantôme de pouvoir que vous croyez toujours saisir, et que vous ne saisissez pas, vous remplissez, pour les gens de cour, d'utiles fonctions qu'on veut bien appeler ministérielles. Leur politique est toute anglaise, et vous avez, pour l'Angleterre, un véritable attaché. Vous, l'homme du discours anglais, pendant que vous étiez à Londres; vous qui, en revenant de votre ambassade, pour être ministre des affaires étrangères de France, déclariez à qui voulait l'entendre qu'il n'était pas possible de résister à la toute puissance de l'Angleterre, n'êtes-vous pas l'instrument naturel de cette coterie de cour qui ne comprend que l'alliance anglaise, et ne lui consentez vous pas merveilleusement, toutes les fois qu'il s'agit d'une concession, pour la faire, et après l'avoir faite, pour en subir l'impopularité?

Le système de cour agit que pour céder, quand il est question de politique extérieure, et il n'y a pas souvent de plus grande et de plus d'agréable concession à l'étranger, que celle de l'inaction, quand on gouverne ou qu'on semble gouverner un pays comme la France. Or, vous êtes l'homme qu'il fallait pour cette politique de paralysie. Vous avez reculé dans l'analyse historique, dans les lenteurs de la théorie, dans la formule et dans la phrase; par caractère et par habitude, vous reculez devant une solution matérielle, vous êtes procrastinateur, pour me servir d'une expression de M. Villemain; vous êtes donc l'homme

d'une politique d'immobilité et d'inaction, qui vous permet bien de pérorer et de proférer du haut d'une tribune, d'y formuler des systèmes, à condition que vous n'en appliquerez aucun que le sien, et qui ne vous empêche pas, suivant une de vos expressions, de faire la classe à la chambre, pourvu que ce ne soit qu'une classe, qu'un cours que vous fassiez.

La cour, cette puissante ennemie de la royauté comme du pays, vous domine, et, sans politique personnelle, n'exprimant des idées, n'exposant, dans votre intérieur, des projets que pour ne pas les appliquer, à quoi se réduit véritablement votre action comme ministre ? Mais à chercher des expédients pour ne point passer de l'être. Et, à votre point de vue, vous représentez fûlement le système dont vous êtes l'instrument passif. Quelle est l'opinion de la cour ? Qu'avant tout il faut durer, et que, pour durer, il n'y a qu'un seul moyen : la répression violente à l'intérieur, et, à l'extérieur, les concessions indéfinies ; pour vous maintenir, vous appliquez, autant qu'il est en vous, le système de la cour. Elle veut la répression violente, vous poursuivez la presse impitoyablement ; il lui convient de céder à l'étranger, on assure qu'au ministère, ou en dehors du ministère, vous ne voyez qui que ce soit, personnage officiel ou non, parti pour l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, sans que la rigidité apparente de vos formes ne se plie tout à coup à la flexible prestesse de votre ambition, et que, la tête inclinée, la bouche souriante, vous ne vous recommandiez au souvenir favorable de la personne qui vous quitte, et qui peut-être sera sir Robert Peel, mais surtout M. de Metternich et M. de Nesseltrode ; votre regard brillant et sollicité, M. le ministre, permettez-moi le mot, semble dire : Parlez de moi, de chef des conservateurs, de l'homme d'ordre, et que la Russie, l'Angleterre et l'Autriche me protègent ! Vous cherchez votre ministère à l'étranger, absolument comme la cour y place sa politique. Ce que je raconte, c'est de l'histoire, et le tableau que je trace n'est que trop réel !

M'étais-je trompé en disant qu'il fallait peindre aujourd'hui les hommes pour entrer dans la réalité des choses ? Je n'ai fait qu'effleurer le caractère de M. Guizot, sa position, et j'ai touché à notre situation même ! Ce ministre, qui, des yeux, quête auprès de qui se voient les capitales étrangères une recommandation pour garder sa portefeuille ou le reprendre, n'est-ce pas la même qui tonne à la tribune contre l'opposition de toute nuance, qui voudrait anéantir la presse ? On le dit rigide et inflexible ; quelle flexibilité au contraire ! Il semble différer de lui-même, mais ce n'est qu'une apparence ; il a la tête inclinée vers l'Europe, et il se dresse fièrement devant l'opposition, mais c'est dans le même but, c'est pour séger au dessus des cartons du ministère, pour dominer le peuple des employés et des garçons de bureaux, pour être le premier de la bureaucratie, cette aristocratie salariée, pour paraître sur le théâtre de la tribune, afin d'y représenter la fiction légale d'un ministère de gouvernement représentatif, tandis qu'au fond, la destinée de M. Guizot, comme celle de M. Thiers, comme celle de M. Molé, n'est que de jouer le rôle imposé par une coterie de cour, et que, revêtu d'un pouvoir nominal, véritables acteurs, ils consacrent tous leurs efforts à garder ce rôle ou à se l'arracher ; mais, dans cette lutte déjà bien prolongée, le rôle se déchire, et le nouveau chef d'emploi, qui va le reciter peut-être à la prochaine session, n'en aura que les lambeaux.

(Commerce).

Paris, 7 janvier.

CHAMBRE DES DEPUTES.

REUNION DANS LES BUREAUX.

(Suite)

M. Duvergier, ministre de l'intérieur. — Les pourparlers auxquels a donné lieu un traité de commerce avec la Belgique n'ont pas eu, à proprement parler, le caractère de négociations diplomatiques. Ce n'a été que de simples conversations qui n'ont encore rien produit. Rien n'a été fait. Dès le premier abord, de graves difficultés se sont produites, et c'est surtout du côté de la Belgique. Je dois dire qu'elles se sont montrées insurmontables. La première condition, avant de procéder à une union douanière complète, eût été de placer les deux pays dans des conditions de législation économique identiquement semblables. Or, la Belgique, qui ne paie que 70 à 75 millions d'impôt, consentirait-elle, pour arriver à acquiescer les mêmes charges que celles qui pèsent sur la France, à les porter au double ? Première difficulté. Consentirait-elle à supporter les droits qui chez nous pèsent sur les tabacs, sur le sucre, sur le

sel, sur le café, sur les laines, alors que chez elle ces mêmes denrées en sont presque complètement affranchies ? Autre difficulté. La Belgique enfin consentirait-elle à se soumettre à nos lois et ordonnances sur les douanes, non seulement celles actuellement existantes, mais encore celles qui pourraient être rendues par la suite ; et, dans ce cas-là même serait-on certain d'obtenir toujours le concours unanime des deux gouvernements et des quatre chambres qui coopèrent à leur action ? La cour de cassation française pourrait-elle exercer sa juridiction jusque dans le royaume de Belgique ? Troisième et très sérieuse difficulté.

On nous a fait des propositions. Notre devoir était de les écouter. Nous avons fait nos observations. L'intérêt qu'il y a pour la France à demeurer dans de bons rapports avec la Belgique, ne nous permettait pas de repousser d'une manière péremptoire les ouvertures qui nous étaient faites ; mais, je le répète, rien n'a été terminé, et, quoi qu'il arrive, les industries françaises peuvent être certaines qu'elles ne seront jamais sacrifiées. Elles peuvent à cet égard compter sur toute la sollicitude du gouvernement.

Quant au droit de visite, M. le ministre de l'intérieur affirme, ce qui du reste est maintenant connu de tout le monde, que le traité de 1840 n'a point été ratifié. En cela le ministère a déferé au vœu manifesté par les chambres et il est très heureux de pouvoir déclarer que les puissances étrangères elles-mêmes ont compris la nécessité qui lui était imposée et que le protocole avait été fermé sans que les bons rapports qui existent entre elles et la France en aient souffert la moindre atteinte.

Arrivant à la question d'Espagne, le ministre déclare que les relations sont ce qu'elles ont toujours été, dignes et bienveillantes. Si dans une circonstance récente et douloureuse, les organes habituels du gouvernement espagnol ont cru pouvoir attaquer la conduite tenue par la France, les calomnies dont ils se sont rendus l'écho n'avaient même pas les apparences de la réalité. Si encore on nous eût accusé de favoriser un mouvement au profit de Marie-Christine, cela pourrait se concevoir ; mais personne ne croit que la France, essentiellement monarchique, ait voulu donner les mains à un mouvement qui avait bien un côté industriel, mais qui était surtout républicain. Le consul français s'est renfermé dans les instructions qui lui avaient été données. Il n'a été guidé que par des vœux d'humanité.

La France a toujours accueilli sur son territoire les vaincus de tous les partis, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartenissent. Les partisans d'Espartero lui-même ont pu, à une autre époque, le reconnaître. Les bâtiments français font aussi partie de notre territoire. En accueillant les chefs de l'insurrection, nos agents ont agi non seulement avec humanité, mais on peut dire encore qu'ils ont prévenu de grands maux ; car si les membres de la junte révolutionnaire fussent restés dans la ville, alors que la lutte est devenue désespérée, pour qui connaît la disposition des esprits en Catalogne il est difficile de prévoir quelles en eussent été les conséquences. Au surplus, des explications ont été demandées au gouvernement espagnol relativement aux reproches adressés à la France, et qu'il semble avoir, sinon autorisés, au moins tolérés. La grande distance qui nous sépare n'a pas encore permis de recevoir de réponse ; mais le gouvernement français ne doute pas qu'elle ne soit complètement satisfaisante.

M. Gustave de Beaumont reproche au gouvernement d'avoir laissé échapper l'occasion de réunir la Belgique à la France. La Belgique regorge de produits ; elle étouffe. Il lui faut absolument des débouchés. Si nous lui ouvrons nos marchés, nous en aurons obtenus par la paix cette incorporation si nécessaire à notre sécurité et à notre puissance, et vers laquelle doivent tendre tous les efforts de notre gouvernement. Au lieu de cela le ministère par sa pusillanimité, et en cedant aux clameurs de quelques industriels, nous expose à voir ce pays se jeter dans les bras de l'Allemagne.

Passant à la question du droit de visite, l'orateur reconnaît que le ministère, ainsi que l'a déclaré M. le ministre de l'intérieur, a effectivement refusé de ratifier le traité de 1841 qu'il avait signé. Mais puisqu'il avait résolu de déferer au vœu des chambres et du pays, il ne devait pas en rester là. Des modifications profondes devaient être apportées aux traités de 1831 et 1833. A cet égard, il ne sache pas que rien ait été changé. Comment, en effet, les puissances étrangères consentiraient-elles à entrer en négociation avec un ministère qui n'a pas exécuté un engagement que lui-même avait appelé un engagement d'honneur ? Dans une telle situation, il ne comprend pas la persistance du ministère à vouloir conserver le pouvoir ; il est peu rassuré par cette

déclaration que le refus de ratification n'a point altéré nos bons rapports avec les autres signataires du traité. Il craint que cela ne soit dû à quelque concession encore ignorée, mais à coup sûr préjudiciable à l'honneur et aux intérêts de la France.

Examinant enfin la question espagnole, l'orateur n'hésite pas à déclarer que l'influence acquise par l'Angleterre, et l'anéantissement complet de notre prépondérance dans ce pays, son dû à l'incapacité de la diplomatie française, qui, pour une misérable question d'étiquette, n'a pas hésité à rompre des relations qu'il eût été si important de conserver.

(La suite au prochain numéro.)

## MONTEVIDEO.

### CIRCULAIRE.

Le président-légal de la République.

Quartier-général, 1er avril 1843.

A M. le Consul,...

Le soussigné a appris avec peine que quelques étrangers résidant à Montevideo emploient leur influence pour attirer des partisans aux rebelles sauvages unitaires, et que d'autres prennent les armes en faveur de ces mêmes rebelles. Il est de notoriété publique que le soussigné a respecté les propriétés et les personnes des sujets des autres nations, parce qu'ainsi le lui ordonnent la civilisation, la justice et ses propres sentiments, tant que ceux-ci se sont renfermés dans le cercle qui leur appartient ; mais les motifs ci-dessus le déterminent à opérer dans un sens entièrement contraire et avec rigueur contre ceux qui, oubliant leur position, la perdent en prenant parti dans des affaires qui ne les regardent pas, soit qu'ils y soient poussés par leurs intérêts, ou par tout autre motif. — En conséquence, le soussigné se voit dans l'obligation de déclarer à M. le consul... qu'il ne respectera, ni dans les biens, ni dans les personnes, la qualité d'étrangers des sujets des autres nations qui prendront parti avec les infâmes rebelles sauvages unitaires, contre la cause des lois qu'il défend avec les forces qui lui obéissent et que, dans ce cas ils seront considérés comme rebelles sauvages unitaires et traités comme tels sans aucune distinction.

A ces causes, le soussigné, &c., &c., &c.

Signé,

Manuel ORIBE.

Par ordre de S. F.

Carlos VILLADEMOROS.

Réunion Anglaise.

Cette circulaire a déjà produit un premier résultat. Les résidents Anglais se sont assemblés hier pour adresser au commodore Purvis une demande sérieuse de protection immédiate. Il y a tout lieu d'espérer qu'ils obtiendront une réponse favorable : on peut regarder comme garantie l'intimation déjà faite par le commodore à l'amiral Brown.

Que les hommes timorés qui espèrent encore pouvoir se tenir à l'écart, médient cette pièce officielle, et le bandeau tombent de leurs yeux. C'est la confiscation, c'est le pillage, c'est le massacre qu'on nous promet. Vous tous qui avez contracté avec le gouvernement de la République des engagements d'intérêt, ces engagements seront brisés, et votre sang servira à effacer la teneur de vos actes ! Vous tous, qui, en face d'un despote imminent, d'une invasion sanglante, avez manifesté votre répulsion instinctive contre la horde de barbares qui nous menace, votre mort expiera votre généreuse indignation ! Et vous, vous qui avez applaudi

du cœur à ces réunions spontanées qui ont parcouru cette capitale, vous dont la *Marseillaise* a fait tressaillir les âmes enthousiastes, vous êtes dévoués à l'hécatombe qu'Oribe veut immoler à son Dieu, à ce Dieu, dont les autels sanglants sont à Buenos Ayres, et dont l'horreur a semé partout le nom infâme ! *Aux armes donc !* Et celui dont la cruauté lâche nous défie, tremblera devant nous ! *Aux armes !* Et ces individus ténébreux qui apparaissent dans les révolutions comme ces insectes après l'orage, disparaîtront . . . Nous n'aurons qu'à faire un pas, mais un grand pas, et ils ne seront plus !

Réunion Française.

Sur la demande d'un grand nombre de nos compatriotes, le colonel des Volontaires Français a invité tout ceux de nos résidents qui faisaient partie des postes de la *barraque Duplessis*, de la *maison Cavaillon* et de la *maison Himonet* à se réunir dans le local du Théâtre National, pour procéder à l'organisation d'un bataillon sédentaire.

Les autres postes devant être successivement convoqués pour le même objet, en conséquence, les postes de *Martin Cazenave*, de la *boulangerie Robillard* et du *Café de l'Uruguay*, sont invités à se réunir aujourd'hui, 7 avril, à 3 heures précises, au *Café de l'Uruguay*, pour procéder à la formation des 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> compagnies du bataillon sédentaire.

Dans la réunion qui a eu lieu au théâtre, la proposition de la formation du bataillon a été acceptée à l'unanimité; et, au même instant les deux premières compagnies ont été formées.

La réunion s'est dissoute au milieu des applaudissements, des cris de : *Vive la France !*

AVIS.

Tous les Français faisant partie de la première compagnie sont priés de se faire inscrire chez Mr. Pélahère, rue *San Francisco*, Maison Laporte, et ceux faisant partie de la 2<sup>e</sup>, chez Mr. Subriot, rue de los Pescadores.

Tous les anciens artilleurs sont également convoqués, pour la formation d'une batterie de campagne, au *Café de l'Uruguay*, aujourd'hui à 10 heures.

Pour peu que cela continue, nous engageons Mr. le Général Oribe à se dépêcher de prendre la ville, s'il veut être président légal de la République.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du *Parillon Français*.

On nous communique la pièce suivante adressée à M. le ministre des affaires étrangères de la République il y a quelques jours.

Monsieur le Ministre,

Dans les circonstances graves et solennelles où se trouve le pays, il nous semble être du devoir de tout homme de cœur de dépasser le sentiment de nationalité pour s'élever à celui de la justice.

Vis à vis d'une diplomatie que nous ne voulons croire que méricienne, vous avez noblement consenti à tout pour le rétablissement de la paix, de la paix, source de tous les biens, qui crée la richesse et entretient le bien être, favorable au commerçant comme à l'artisan, au riche comme au pauvre, de la paix qui, étouffant l'étroit esprit de haine et de discord de nation à nation, fait communier les peuples dans une noble lutte de talents et d'activité.

Vous avez accordé une sage et généreuse protection à tous les étrangers habitant ce pays: leur commerce et leur industrie ont pu s'y développer en toute liberté, et, par cet acte d'une paternelle administration, vous avez encouragé, ainsi que peut le prouver la note adressée à M. Delurdo, la haine de l'ennemi implacable de toute civilisation.

La victoire, trop souvent aveugle, a permis à un ennemi acharné de se présenter sous les murs de cette capitale. Cet ennemi sentant l'insuffisance de ses armes et de la terreur inspirée par ses basses et perfides vengeances, n'a pas reculé devant l'idée infâme de vouloir faire souffrir les horreurs de la faim à toute une population.

La paix, pour laquelle vous avez vaillamment combattu, étant non pour un peuple mais pour tous les peuples, et nous ayant dès lors créé des devoirs sacrés, nous venons vous prier, Monsieur le ministre, de vouloir bien nous autoriser à convoquer nos compatriotes, qui déjà, s'unissant à nos frères les Italiens, ont répondu avec tant d'élan à nos chants patriotiques, pour envisager aux mesures les plus promptes et les plus efficaces pour l'accomplissement de ce devoir.

Vive la République Orientale.  
Vive le Président.

Que Dieu accorde de nombreuses et prospères années à V. F.

(Suivent les signatures.)

A M. le rédacteur du *Patriote*,  
Monsieur,

Le moment est venu pour tout homme qui a le cœur bien placé de manifester l'opinion que les événements qui se précipitent de plus en plus font naître dans son âme.

Nous n'ignorons pas que quelques personnes appartenant à notre nation ont cherché et cherchent encore à paralyser par tous les moyens l'élan spontané qui s'est emparé de la population Française et Italienne. Cet élan dont les motifs sont des plus sacrés nous fera honneur, nous l'espérons, tandis qu'il se trouvera à la honte de ceux qui le traversent ou qui cherchent à l'anéantir. Ces hommes qui veulent apaiser la faim de l'ouvrier par des doctrines et des arguments ont bien heureusement de ne pas ressentir le besoin; car dans ce cas ils raisonnaient comme nous, et nos principes seraient mutuels et égaux.

Notre journal a assez parlé déjà sur notre position et sur l'abandon dont nous sommes victimes de la part de notre gouvernement; ainsi, si nous sommes abandonnés, c'est à nous à veiller sur nos véritables intérêts, cette conséquence est malheureusement trop naturelle et immédiate.

Nous répondrons donc à l'appel qui nous sera fait par notre chef, et, laissant de côté toute crainte puillanime, nous réparerons les fautes commises.

Les hommes dont nous avons parlé plus haut qui, à ce qu'il paraît trouvent les moyens de corruption qu'ils exploitent légitimes, feraient bien de nous dire s'ils ont cherché ou s'ils cherchent même venir en aide à l'ouvrier ou à l'homme malheureux sans ressource, pourtant ce serait le seul moyen qui pourrait aujourd'hui justifier leurs efforts de corruption: trêve à ces citations: il court dans les rues de Montevideo tel Français tombé dans la démence pour cause de la perte de sa fortune pour le blocus de Buenos Ayres, cet homme à l'époque de sa prospérité avait fait du bien à quelques compatriotes qui aujourd'hui se trouvent à leur aise: et bien il est cependant abandonné maintenant, errant dans les rues dans la plus étroite misère, il serait même sans asile, si quelques ouvriers qui se sont cotisés pour cela ne lui en avaient fourni un; pourtant des promesses ont été faites par telle maison de commerce française, de venir à l'appui de cet infortuné: rien n'a été fait en sa faveur, et on n'a obtenu, disons-nous, que des promesses.

Ainsi donc avant d'enseigner à l'homme des devoirs il faut les remplir soi-même; c'est ce nous semble la meilleure des théories: celui qui se trouve éloigné du besoin ne peut guère en apercevoir l'existence chez l'ouvrier moins favorisé que lui par la fortune, mais ce fait n'anéantit pas les autres.

Conséquemment c'est à nous compatriotes à bien nous pénétrer de la position dans laquelle nous nous rencontrons, ne démentons pas par des actes postérieurs une détermination déjà prise; elle est irrévocable; montrons nous unis, et nos efforts bien couronnés en faveur du pays qui nous donne l'hospitalité assureront un succès qui nous donnera la paix et la prospérité.

LAFON.

NECROLOGIE DE 1842.

Souverains, princes et princesses.—S. A. R. Mgr. Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, duc d'Orléans, prince royal de France; la princesse Caroline-Louise-Marie, fille du duc régnant de Mecklembourg; l'archiduchesse Hermine, fille de l'archiduc Palatin; Paul-François, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

Maréchaux de France.—Moucey, duc de Conegliano; Clauzel.

Pairs de France.—Le duc de Castries, lieutenant-général; le comte Simon; le comte Rampon, lieutenant-général; le Seigneur de Bayenheim, le marquis de Talhouet; le baron Dufour; le comte Davoust; le duc de Conegliano; Humann; Bertin de Vaux; Donatien de Semailles; le comte de Paris, ancien pair; le baron Nugues de Saint-Cyr; le comte Pelet de La Lanza; le comte Claparède, lieutenant-général; le baron Malouet; Morel de Vindé.

Lieutenants-général.—Le duc de Castries, Lemoine, Cambrouze, Merlin, le comte Rampon, le comte de Tromelin, Heymès, Marulaz, le duc de Clermont-Tonnerre, le baron Nugues Saint-Cyr, le comte Claparède.

Maréchaux-de-Camp.—Le baron Rey, le comte de Montbarodon, Combremont, le baron Schaffer, Costez, Fleury-Bourekholz, le baron Seragues, le marquis Vidal, le baron de Rabel, P. Besse, Mazan, Huz, Rollés de Boudreville, Louis-Xavier Moret, le baron Prézet, Boulard, de la Vergne, le marquis de Trezzan, le vicomte d'Uzar, Schiz, Bonaventure Sabatier.

Députés.—Le comte de Cornille, Jouffroy, Parant, Clauzel, Durand de Corbiac, le comte de Lascazes, Caumartin, Béryny.

Anciens députés.—Pézen, constituant; Berraria de Paris, corps législatif; Creuzé, le comte de Marcellin, Beauchamp, le comte de Douglas, Roger, le comte de Brémont d'Air, le chevalier Desprins, le comte Raymond de Nicolai, Raymond-Cavaux, du conseil des anciens; de Furry Legois, Dandigne de Resteau, Boursault, conventionnel; Cyprien Simon, conventionnel; Duplessis de Grénat, Desprins.



Le comte d'Hoffeize, Costé Pressant d'Angemont, Roux Laborie, Carion de Nizas, tribun; Falleville, Montfaucon, Marillon Montool, conventionnel; Voyer d'Argenson, le marquis de Pins, le vicomte de Cuzay, Camille Tessière, Pémarin, Fonquierlong, Fontanillo, Péqueux, assemblée nationale; Lalot, Alex. de Laborde, Mounier, le baron Dupille, Julien Souhait, conventionnel; le baron André Daubiére.

**Clergé.**—De Buxille, évêque de Poitiers; Costaz, ancien évêque de Nancy; Myalhet de Vacheris, évêque de Tulle; Guigou, évêque d'Angoulême; Ed. de Guaty, archevêque d'Alby; Besan, évêque de Metz; Lepape de Trevern, évêque de Strasbourg; Savy, évêque démissionnaire d'Aire.

**Cour des comptes.**—Dussimetard, baron Malouet.

**Marine.**—Le baron Vattier, Dumont-Durville, Baudis, contre-amiraux; Freycinet, capitaine de vaisseau.

**Tribunaux.**—Morlan, substitut du procureur du roi de Pau; L. Grimard, président honoraire de Liège; Maret, ancien procureur du roi à Lyon; Caumartin, président de la cour royale d'Amiens; Poulonier de la Jéradrière, président du tribunal à la Rochelle; Fercocq, président à la cour royale de Rouen; Hérse, procureur du roi à Vannes; Benjamin-Lafite, substitut du procureur-général à Agen; Casimir de Sèze, ancien premier-président à Aix; Descolous de Vauzelis, ancien procureur-général à Nèvers; Dupuy, président à la cour royale de Paris; Cazaux, président du tribunal de première instance de Lourdes; Guinet, procureur-général à Nîmes; Georg de Muure, juge à Carcassonne; Pinot de Truhai, à Toulouse; Lauer, à Metz; Lavardent, à Bordeaux; Chauschprat-Dumouchel, à Gannat; Giraud, à Colmar; Brossais, à Rennes; Blétry, à Rouen; Mucillaid, à Pont-l'Évêque; Coste, à Rouen; Moreau, à Orléans; Fiyarol, à Tarbes; Adrien Lemy, à Paris; Bessis, à Rom; Dubarbier, à Pau; Bonnot, à Grenoble; Roger de Loghe, à Grenoble; Julier, à Moulins; Ponguet, à Colmar; Jourte, à Huxebrouck; Condé de Sansonetti, à Nancy; Baron, à Nîmes.

**Barreau.**—Lepontois, Cœuret de Saint-Georges, Juvare.

**Administration.**—Chamette des Fossés, ancien consul à Lima; le comte Florac, ancien préfet; Aimé Roger, consul à la Nouvelle Orléans; le baron de La Roque, ancien sous-préfet; Duffou, sous-préfet de Pontivy; Borel de Favencourt, ancien sous-préfet; le comte Auguste de Pons (idem); le comte de Waldemar de Bracon, ancien préfet; Barrin de Beaurepaire (idem); de Riguy, conseiller-d'Etat; de Palua, consul à Caracas; le marquis de Villeneuve, ancien préfet; Target, préfet; Lareguy (idem); Pémozin, ancien sous-préfet; le comte de La Feronnay, ancien ministre; F. Cersbeer, consul au cap Haïtien; le baron de Thésis, ancien préfet; Lagonère, consul à Bilbao.

**Peintres.**—Bouhot, Dunoux, Delaberge, Révoil, Lemarié, Bertin, Octave Blanchard, Darondeau, Flandrin, Victor Bruyère, Cléau fils, Clément Boulanger, Villeneuve.

**Statuaire.**—Raspail.

**Sculteurs.**—Athanas Jovart, Maulive.

**Médecins.**—Le Baron Larey.

**Institut.**—Alex. Duval, Roger, Costaz, Guénepin, Cherubini, Mionnet, Double, Edwards, Freycinet, le baron de Gérando, Alex. Delaborde, Morel de Vindé.

**Auteurs dramatiques.**—Alex. Duval, Caignex, Camille Bernay, Châteauneuf, le marquis Carion de Nizas, Baynaud.

**Compositeurs.**—Cherubini, Pixis.

**Acteurs et anciens acteurs.**—Juret (dit Prével), Bourault, Ellevier, Francisque sine, Gougibus, Thibouville, Aug. Labeski, Darboville, Blanchard, Desvignes, Adolphe Roussel, Raymond, Adrien Potel, Beaupré.

**Actrices et anciennes actrices.**—Barville, Estival, Vestris, Jennp-Colon (surnom Leplus), Edelin, Fécbeux, Joly-Lloyd, Boutin, veuve Duchemin.

**Danseurs et anciens danseurs.**—Vestris, Lebel.

(La Presse.)

Passaportes expedidos para el exterior.

- D. José Maria Castellanos y un hijo menor. Sta. Catalina.
- Da. Quintina Sanchez de Ribero, con dos sobrinas de menor edad y un niño. Ba. Aya.
- Angela Fernandez tres hijos menores y una sirvienta. Idem.
- Margarita Garcia. Idem.

Presentados.

- D. Basilio Pascual. Maldonado.
  - Juan Pedro de Campo. Burdeos.
  - Pedro Laffalle. Idem.
  - Hilario Vida. Rio Janeiro.
- Montevideo, Abril 5 de 1843.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivés du 6 avril

Glasgow 17 Janvier—Brick anglais 178 t, cap. G. Barclay.

Liverpool—Brick anglais "Molton."

Rio Janeiro et Ste. Catherine—Vapeur "Bresilien."

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Veillons au salut de l'Empire* et la *Parisienne*.

AVISO.—Se desos saber del paradero de D. Cayo Antonio Cienfuegos, de Entre-Rios, para comunicarle un negocio que le interesa; en la calle del Porton núm. 139 puede verse con D. Nicanor Galignani.

AVIS. Les personnes qui ont des billards trouveront un superbe tapis neuf, des queues et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bureau du Journal.

Mesieurs les capitaines de navires qui désirent acheter une quantité de mules, peuvent s'adresser à Mr. Michel Oynard, près le marché; à midi, ou est sûr de le trouver chez lui.

AVIS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Saint-Jouis, n. 56.

Cette institution qui va s'ouvrir, recevra des externes, des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et françaises.

L'enseignement qui sera démontré aux enfants d'une manière simple et agréable, comprendra la langue française, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle.

La directrice, pleine de soins pour ces élèves, représentera pour les enfants une mère dévouée de corriger leurs défauts et de dresser leur esprit, et ne négligera rien non plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière à être tout à fait à la portée de tous; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désireront prendre des leçons particulières de français, pourront se rendre au domicile, l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis no. 51, où à son établissement de la Bovedas; ils recevront une prime de seize patcons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

Se vende esta imprenta, la que esta en estado de desempeñar cualquier trabajo que se encargue. Se dara con equidad, y á plazos cómodos. Ocurrase á su administrador en la misma imprenta, ó en casa de la Señora de Lira, frente al Leon de Oro.

ON VEND

L'imprimerie orientale qui peut exécuter tous les travaux qui lui seront confiés; à un prix

raisonnable et aux termes les plus commodes. — S'adresser à l'administrateur à l'imprimerie n. 6 ou chez Mme de Lira, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or.

UNE NOURRICE

Jeune, saine et robuste et de lait abondant qui nourrit depuis peu se trouvera rue Saint-Gabriel, confiserie de la patrie.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

Les consignataires du trois mats le *Taranne*, préviennent les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les retirer dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissances finissent le 28 courant. Les mêmes préviennent les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larrhe ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Trevera rue San-Bonito.

Le capitaine du trois-mats brick français, *Ducorde*, prie messieurs les passagers qu'il a emené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Bonito 20, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant de rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la chef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

A LOUER.—Un restaurant muni de tout le mobilier et de toutes les ustensiles, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St. Jean, n. 39.

VENTA DE MUEBLES USADOS.

¡A las familias pobres!

En la calle que corre de norte a sur, 2.ª de la ciudad nueva, frente á la botica del Leon de Oro, al lado de la panaderia de Costa, se venden especie de muebles usados por muy bajo precio; teniendose solo en vista de hacerlos útiles.

VENTE DE MEUBLES.

Favorable aux familles pauvres: on les trouvera à un prix très modéré et de tous genres, dans le 2me rue de la nouvelle ville qui va du nord au sud, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or, auprès de la boulangerie de Costa.

AVIS INTERESSANT.

Un français, fabricant de matelas, nouvellement arrivé dans cette capitale, a l'honneur d'annoncer qu'il arrange les vieux matelas et met comme neuf, leur autant la posture et d'autres articles qu'ils peuvent contenir, soit chez les intéressés, ou chez lui, en lui fournissant ce qui lui est nécessaire, à 16 réaux chaque; les instruments pour confectonner sont de nouvelle méthode, qu'ils ne faisant rien à désirer; également des matelas neufs de laine supérieure, de 2, 3 et 4 arbes, au prix de 60, 74 et 99 réaux chaque; ces qualités de matelas donnent un tiers de profit, plus que ceux qui se fabriquent dans le pays; S'il y a quelqu'un qui s'occupe à l'agence de servitudes, dans le même temps de Don Juan-Maria Perez, avant d'arriver au marché, on trouvera avec qui traiter.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de St. Pedro au du Porton, au no. de Da. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a reçu de France depuis quelques jours une certaine quantité de haricots d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions. S'adresser à Mr. LAMAC, au dit magasin.

Le Gerant Jh. REYNARD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNARD.